

LUCIE PERNET

PROMOTION 2008-2009

Pouvez-vous nous expliquer le poste que vous occupez aujourd'hui, quels sont vos domaines d'intervention ?

Je suis actuellement *counsel* au sein du Département Droit Public, Energie & Environnement du cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel. Je suis spécialisée en droit public immobilier et droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

Je conseille des promoteurs, foncières et investisseurs dans le montage de leurs opérations de construction et d'aménagement sur des questions réglementaires et opérationnelles : faisabilité réglementaire de l'opération, évolution des documents d'urbanisme, définition des autorisations nécessaires et des procédures préalables à la réalisation du projet, préparation et audit des autorisations d'urbanisme et d'urbanisme commercial, suivi des procédures d'information et de participation du public...

Je traite également de sujets de domanialité publique et de maîtrise foncière.

J'ai enfin une importante activité contentieuse en matière d'urbanisme, d'urbanisme commercial, d'expropriation et de préemption, devant les juridictions administratives et judiciaires.

Quel stage, ou mémoire, avez-vous réalisé, ou rédigé, dans le cadre du master 2 ?

Dans le cadre du master 2 de Droit public des affaires, j'ai effectué un stage à la direction juridique de la *holding* du Groupe SAFRAN, dont l'actionnariat était majoritairement public. A l'occasion de ce stage j'ai pu travailler sur des sujets de droit de la concurrence, de droit commercial et de droit des sociétés. Mon rapport de stage traitait de la rémunération des dirigeants dans le cadre de la gouvernance d'entreprise. Il s'agit d'un sujet un peu éloigné de l'objet du Master 2 mais qui faisait écho à certaines tâches qui m'avaient été confiées lors de mon stage et à l'actualité française et internationale en la matière.

Cette première expérience en entreprise m'a permis de découvrir le fonctionnement d'une direction juridique du siège d'un grand groupe. Bien qu'intéressant, ce stage m'a fait réaliser que je souhaitais pratiquer le droit de manière plus concrète, plus technique. Malgré mon absence d'expérience en cabinet d'avocats, il m'a donc semblé que ce métier pouvait m'apporter ces deux choses : le développement d'une forte expertise dans un domaine du droit et la possibilité de répondre de manière très opérationnelle à une problématique précise.

Pouvez-vous nous décrire votre parcours après le master 2 ?

J'ai décidé de passer le barreau à la fin du master 2. Je l'ai obtenu et j'ai donc fait ma rentrée à l'EFB en janvier 2010.

J'ai effectué mon PPI au Conseil d'Etat, au Bureau des référés et des compétences du Président. La particularité du Bureau des référés est qu'il traite de référés-suspension et de référés-liberté portant sur des actes dont le contentieux relève de la compétence du Conseil d'Etat en premier ressort, ce qui présente trois avantages pour un élève-avocat en droit public :

- le Conseil d'Etat intervient comme juge de premier ressort et non de cassation, ce qui est d'autant plus intéressant pour un futur avocat à la Cour,
- les matières traitées sont diverses : droit de la concurrence, droit de l'audiovisuel, droit du sport, droit des étrangers...
- les délais de jugement sont très courts, de sorte que j'ai pu suivre les dossiers du dépôt de la requête au prononcé de l'ordonnance.

J'ai ensuite effectué mon stage final au sein du Département de Droit public des affaires chez Baker & McKenzie, au cours duquel j'ai eu, entre autres, à traiter de dossiers en urbanisme et urbanisme commercial.

Le CAPA en poche, j'ai postulé au sein du Département de Droit public chez Gide et j'ai été recrutée par Emmanuel Vital-Durand.

Dès les premiers jours de ma collaboration, mes dossiers étaient très axés sur le droit de l'urbanisme, matière que j'avais beaucoup appréciée lors de mon stage final. Au fil des années, j'ai alors acquis une expertise dans cette matière technique et en perpétuel mouvement.

En plus d'assister au quotidien mes clients, j'ai eu l'occasion de co-rédiger avec mon équipe l'ouvrage "Opérations d'urbanisme", coll. *Les Intégrales*, publié en octobre 2014 et je dispense actuellement un cours de Droit approfondi de l'Urbanisme à l'Université Paris XIII (M2 de droit immobilier).

Cela fait donc bientôt 10 ans que j'exerce chez Gide.

Avez-vous un mot à adresser aux étudiants qui souhaitent intégrer le master 2, plus spécifiquement à ceux qui souhaitent embrasser la profession d'avocat ?

Ce master offre une formation solide, exigeante et opérationnelle. Il s'agit d'un véritable atout qui vous permettra de décrocher de bonnes premières expériences professionnelles.

Pour les futurs avocats en particulier, la multiplication des stages dans différentes structures - directions juridiques d'entreprise, cabinet d'avocats, juridictions - est en effet indispensable pour appréhender les enjeux de chacun et gagner en efficacité et en pertinence dans les conseils que vous serez amenés à prodiguer.

Soyez curieux, n'hésitez pas à sortir de votre zone de confort, à élargir vos connaissances et vos compétences à de nouvelles matières et secteurs d'activité.

Il est certes recommandé aujourd'hui de disposer d'une réelle expertise dans un domaine du droit. Mais cette spécialisation ne doit pas vous dispenser de conserver une base solide en droit public et de vous former dans d'autres matières connexes.